



POMPE DE RELEVAGE LOTISSEMENT

Par **rueil92**, le **19/01/2015 à 23:23**

Bonjour,

Nous avons acheté un lot à bâtir dans un lotissement composé de 6 lots.

Le vendeur a aménagé le lotissement. Une ASL doit être créée par le vendeur qui ne l'a toujours pas fait après 1 an..

Une pompe de relevage des eaux usées est installée sous la voie communale, plus précisément, sur une parcelle destinée à être rétrocédée à la mairie. Cette pompe servant à nous raccorder au réseau d'assagissement collectif de la ville.

Cette pompe est défectueuse depuis 3 jours: odeurs, montées des eaux.

A qui appartient cette pompe? qui doit faire les reparations? qui doit faire l'entretien? si elle est sur une parcelle destinée à être rétrocédée à la maire> je suppose que c'est à la charge de la mairie d'effectuer son entretien ou son remplacement. Confirmez vous?

Merci

Par **pieton78**, le **01/02/2015 à 18:52**

Alors là!

Vous n'avez pas de réponse car une telle situation n'existe pas dans la loi.

Que vous dit la mairie?

Merci de nous tenir au courant de la suite.